

<https://enseignants.se-unsa.org/Conseil-d-administration-cette-annee-j-y-va>



Conseil d'administration : cette année, j'y vais !

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : lundi 16 septembre 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Les collèges et les lycées sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) dirigés par un Conseil d'administration dont une partie des membres est élue.

Le CA : c'est quoi ?

Le conseil d'administration d'un établissement scolaire a des compétences décisionnelles et consultatives. Il est présidé par le chef d'établissement et comprend des membres de l'administration, du personnel éducatif, ainsi que des représentants des élèves, des parents et des collectivités locales.

Ce conseil fixe entre autres les principes de l'autonomie pédagogique et éducative, adopte le règlement intérieur et le projet d'établissement, approuve le budget et les comptes financiers. Il traite également de questions liées à l'accueil des parents, à l'hygiène, la santé et la sécurité. Le chef d'établissement fixe l'ordre du jour et le calendrier des séances.

Qui vote ?

Les élections au CA se déroulent tous les ans à la mi-octobre, avant la fin de la 7^e semaine d'après rentrée. Les personnels sont divisés en plusieurs collèges. Le premier collège des personnels d'éducation réunit aussi les non-titulaires exerçant plus de 150 heures par an dans l'établissement, les stagiaires et les TZR en rattachement ou ceux dont la suppléance est d'une durée supérieure à 30 jours, mais aussi les assistants d'éducation et les AESH.

Pourquoi se présenter ?

Se présenter aux élections du conseil d'administration permet de s'engager dans la vie de l'établissement, de représenter ses collègues et d'influencer concrètement les conditions de travail.

Être élu sur une liste SE-Unsa offre la possibilité de relayer les préoccupations des personnels et de demander notamment les moyens nécessaires pour le bon déroulement des cours et des activités pédagogiques. C'est aussi une occasion de solliciter les collectivités territoriales (communes, départements, régions) pour faire avancer des projets, les rénovations d'infrastructures par exemple.

> > Pour *monter* une liste, il ne faut que deux noms au sein de son établissement. N'hésite pas à prendre contact avec [ton équipe locale](#) pour être accompagné.